

Document d'information
BPJEPS
Loisirs Tous Publics (LTP)
Session 2024/2025

(Programme prévisionnel sous réserve d'habilitation par la DRAJES PACA)

Titre de la formation et références

BPJEPS LTP - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité « animateur » - Mention « Loisirs Tous Publics »

Diplôme enregistré au RNCP : RNCP28557

Date d'échéance de l'enregistrement RNCP : 01/01/2025

Certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Niveau de formation : 4 – Savoirs factuels et théoriques

Code certif Info : BPJEPS LTP : 90313

Code NSF : 335 (Animation sportive, culturelle et de loisirs)

Formacode : 15436 : Éducation sportive – 44067 : Animation socioculturelle

Code ROME : G1202 : animation d'activités culturelles ou ludiques - G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Textes de référence :

- Arrêté du 18 juillet 2016 modifié portant sur la création de la mention « loisirs tous publics » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur », ses annexes et modificatifs.

Public visé

Profil : Homme ou femme, ayant le goût pour les activités socioculturelles variées (jeux d'expression, jeux sportifs récréatifs, activités scientifiques, ...) et souhaitant devenir animateur dans ce domaine d'activités. L'expérience pratique de ces activités est appréciée et nécessaire. Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et développement des activités pour tous publics.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES. Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES PACA.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante : <http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>

Prérequis

Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) ont pour vocation de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « loisirs tous publics » du BPJEPS spécialité « animateur ».

Le(la) candidat(e) doit :

- ✓ Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou équivalent en cours de validité (AFPS, SST, etc.)
- ✓ Être capable de justifier d'une expérience professionnelle ou non professionnelle d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la/les structures d'accueil

ou

- ✓ Être titulaire d'une qualification permettant la dispense de ce prérequis : BAFA et autres, voir section correspondante ou nous contacter au besoin.

Conditions d'accès et délais

- ✓ Télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'IMSAT : <https://www.imsat.co/contact-imsat/>
- ✓ Rendre le dossier d'inscription dûment complété dans les délais imposés : planning spécifique
- ✓ Avoir participé à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les français de moins de 25 ans)
- ✓ Disposer d'un financement : voir section correspondante
- ✓ Satisfaire aux prérequis et aux tests propres à l'organisme de formation : le candidat ayant satisfait aux prérequis et exigences préalables détaillées ci-dessus doit passer des épreuves de sélection propres à l'organisme de formation.

Nature de l'épreuve	Modalités de passation	Groupes d'évaluateurs
Test écrit	Travail individuel sur la base d'une analyse de texte et d'un sujet de composition à partir d'une étude de cas Durée : 3h	Formateurs IMSAT
Oral collectif	Travail collectif autour d'un sujet Durée : 2h	Formateurs IMSAT
Entretien de motivation	Durée : 20 minutes	Formateurs IMSAT

Après étude de la validité des conditions d'accès, le candidat reçoit une notification d'admission ou de non-admission au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

A noter : cette formation est accessible via PARCOURSUP

Equivalences

Les dispenses et équivalences sont définies dans l'annexe V « Dispenses et équivalences » du texte de référence et sont mises à jour régulièrement par le ministère.

Si vous êtes déjà titulaire d'une certification dans le champ social, de l'animation ou de la jeunesse (BAFA, BAFD, CQP, autres), vous disposez peut-être d'une dispense de test(s) et/ou obtenez de droit une (des) unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS LTP.

Pour plus d'informations, contactez-nous.

Objectifs de la formation :

L'activité du directeur d'accueil collectif de mineur est soumise à l'application de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BPJEPS spécialité animateur, mention loisirs tous publics.

L'obtention du BPJEPS spécialité « animateur » mention « Loisirs Tous Publics » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation :

La formation au BPJEPS LTP vise l'obtention des compétences suivantes :

Deux compétences transversales à tous les BPJEPS :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;

- ✓ C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- ✓ C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- ✓ C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

- ✓ C2.1-Concevoir un projet d'animation
- ✓ C2.2-Conduire un projet d'animation
- ✓ C2.3-Evaluer un projet d'animation.

Deux compétences spécifiques à la mention « Loisirs tous publics » :

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de la mention « Loisirs tous publics » et de direction d'un accueil collectif de mineurs pour la mention Loisirs tous publics

- ✓ C3.1-Organiser gérer et évaluer les activités
- ✓ C3.2-Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention
- ✓ C3.3-Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention

- ✓ C4.1-Situer son activité d'animation dans un territoire
- ✓ C4.2-Maîtriser les outils et techniques des activités dans le champ de la mention
- ✓ C4.3-Conduire des activités d'animation

2/ Suites de parcours et les débouchés :

L'animateur.trice exerce son activité d'animation en autonomie, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure et peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM). Les évolutions possibles sont liées à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilités et aux compétences acquises. Ainsi, l'animateur.trice peut évoluer vers : un domaine d'activité technique ; l'encadrement pédagogique ; la formation ; Une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement des publics ; la coordination d'un projet ou d'une structure (association-service d'une collectivité territoriale).

Contenus de la formation :

Les contenus de la formation sont élaborés à partir de l'analyse des activités professionnelles de l'animateur.trice décrit ci-dessus. Ainsi, nous abordons différents modules en lien avec les compétences attendues :

Module 1 : encadrement de tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics :

- ✓ Participer à l'organisation, au fonctionnement général de la structure dans le cadre du projet de cette dernière et organiser les différents temps de vie des publics ;
- ✓ Concevoir et développer des projets et accompagner les publics dans la conception et la réalisation de leurs projets,
- ✓ Garantir la qualité éducative des pratiques en assurant une cohérence pédagogique dans le respect des règles de sécurité

Module 2 : mise en œuvre de projets d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- ✓ Contribuer à l'élaboration des projets pédagogiques portés par la structure
- ✓ Concevoir, animer et évaluer des actions d'animation en cohérence avec les valeurs portées par la structure
- ✓ Accueillir et intervenir pour tous les publics en situation de loisirs (y compris en direction de publics à besoins particuliers

Module 3 : conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'ACM :

- ✓ Développer des projets pédagogiques, formation des encadrants de l'ACM concernés par les actions ;
- ✓ Contribuer au développement de la citoyenneté et des pratiques numériques, renforcer la qualité du vivre-ensemble auprès des publics accueillis et au sein de l'équipe d'animation ;
- ✓ Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et gérer les moyens alloués par l'organisateur d'ACM

Module 4 : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation (activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs) :

- ✓ Animer et favoriser la découverte d'activités dans les domaines suivants :
 - Activités scientifiques et techniques
 - Activités culturelles et d'expression
 - Activités physiques de loisirs
- ✓ Centrer son approche sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle
- ✓ Mobiliser, dans sa pratique, des démarches pédagogiques relevant de l'éducation populaire.

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

- ✓ Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation. De plus il y a un référent pédagogique par domaine. Ce référent évalue les acquisitions des stagiaires tout au long de leur formation.
- ✓ Un référent est également en charge du suivi de l'alternance.
- ✓ Un référent pédagogique est identifié pour chaque stagiaire.

- ✓ Evaluation au cours du parcours
- ✓ Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : Nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du ministère certificateur et du label qualité
- ✓ Mesure par l'OF de la satisfaction des stagiaires. Ces évaluations sont proposées à 2 reprises durant le cursus de formation (en milieu et en fin de formation)
- ✓ Préparation du stagiaire à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)
- ✓ Une assistante sociale et une psychologue du travail sont mises à disposition des stagiaires tout au long de leur cursus.

2/ Processus de certification :

Le protocole que nous soumettons à l'habilitation reprend les modalités précisées par le texte de référence et les dispositions complémentaires préconisées par la DRAJES PACA.

A/ Situation d'évaluation certificative des UC1 et UC2 :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par la DRAJES un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

B/ Situation d'évaluation certificative de l'UC 3 :

Cette situation d'évaluation se compose comme suit :

Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini par dans le code de l'action sociale et des familles.

Le candidat transmet un document écrit (distinct du document utilisé pour la certification des UC 1 et 2) d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à animer et à diriger un accueil collectif de mineurs.

Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes de présentation orale par le candidat. L'entretien des deux évaluateurs porte sur les outils que le candidat a présentés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'un ACM.

C/ Situation d'évaluation certificative de l'UC 4 :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se décompose comme suit :

Production d'un document : le candidat transmet un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. Ce document présente également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées.

La mise en situation professionnelle : le candidat conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d'alternance pédagogique, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum, face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 minutes au maximum. Cet entretien comprend 15 minutes au maximum de présentation orale par le candidat et 15 minutes au minimum avec les deux évaluateurs.

Moyens et méthodes pédagogiques :

1/ Equipements et matériels :

- ✓ Nombreuses salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner.
- ✓ Un centre de ressources avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques de formation
- ✓ Un espace dédié aux stagiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises.
- ✓ Un compte Office 365 par stagiaire et la suite Office associée (un espace dématérialisé TEAMS - application office 365 - dédié à chaque session)

2/ Sur le plan pédagogique :

Les modalités pédagogiques sont élaborées au regard des textes réglementaires, de leur adaptation à notre contexte, des caractéristiques des publics concernés et des attentes des employeurs du secteur concerné.

Les contenus sont abordés en présentiel de différentes manières, reposant sur des méthodes actives et participatives en alternant cours théoriques et pratiques : mises en situation, jeux de rôle, études de cas, etc.

Nous souhaitons ainsi préserver l'attention des publics, hiérarchiser la progression des niveaux de compétence, proposer une formation en adéquation avec la pratique du terrain, développer la dimension réflexive au cœur de toutes les compétences professionnelles.

Ainsi nous utilisons

- ✓ La pédagogie par objectifs, visant à cibler les différentes capacités à atteindre par les stagiaires au niveau de leurs savoirs, savoir-faire, ... en fonction des capacités de chacun. Cette organisation peut être dérivée à des travaux en sous-groupe et va jusqu'à l'individualisation
- ✓ L'organisation modulaire massée permettant de regrouper des modules de formation sous forme de séquence-projet.

3/ Qualité des intervenants

Nom, Prénom	Domaines d'intervention	Qualifications en rapport avec l'enseignement assuré
KANDE Moïse	UC 1-2-3-4	BPJEPS LTP
CAYOL Aurore	UC 1-2-3-4	BPJEPS APT - BPJEPS LTP - DEJEPS DPTR
ALBERTO Sylvain	UC 1-2-3	DEJEPS ASEC Animation Sociale
LUIGGI Arthur	UC 4	BPJEPS APT - BPJEPS LTP - DEJEPS DPTR
SORDELLO Manon	UC 1-2-3-4	BPJEPS APT - BPJEPS LTP - DEJEPS DPTR
ORENGA Julia	UC 3-4	BPJEPS LTP

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation : IMSAT

Adresse Physique :
Campus de la grande Tourrache
Av. François Arago – ZI Toulon Est
83130 La Garde

Adresse Postale :
IMSAT
BP253
83078 Toulon Cedex 9

2/ Dates et volumes horaires

2 parcours de formation sont proposés à l'IMSAT

Date des tests	19 et 20/09/2024
Date de début	7 octobre 2024
Date de fin	3 octobre 2025
Volume horaire total	1820 h
Volume horaire en OF	660 h
Volume horaire en alternance	1160 h
Durée hebdomadaire	35 h
Planning annuel	A consulter en annexe

3/ Nombre de stagiaires :

Chaque session de formation est habilitée pour un effectif de 8 à 20 stagiaires.

4/ Organisation de la formation :

La formation s'organise en présentiel.

Les cursus de formation que nous proposons s'étendent sur 12 mois. Ils proposent une alternance centre de formation / entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

Le planning est adapté en fonction du ruban pédagogique choisi (cf. planning en annexe).

5/ Individualisation de la formation :

A l'issue de la sélection, une information et des séquences individuelles de positionnement permettront de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long de la formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire. Par défaut, le stagiaire doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

Les UC (Unités Capitalisables) peuvent être validées indépendamment les unes des autres ou sous forme de bloc de compétences.

Par défaut, le stagiaire doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

6/ Ruban Pédagogique

Sont repérées dans le planning spécifique à chaque parcours les périodes d'évaluation des unités capitalisables (UC) constitutives du BPJEPS LTP.

La progressivité des apprentissages se traduit par l'augmentation des niveaux de difficulté et de complexité des tâches proposées et prend en compte les acquis liés à l'expérience professionnelle en entreprise

Étape de formation 1, EF-1 :

Elle vise en priorité des savoirs et des savoirs faire concernant tous les modules de formation. Elle poursuit également les objectifs liés à la prévention et à la sécurité et doit permettre de sensibiliser le stagiaire dans ces domaines, lors de toutes ses conduites professionnelles. Nous souhaitons également aborder certaines connaissances liées à la réglementation qui nous semblent indispensables pour une meilleure mise en sécurité.

Étape de formation 2, EF-2 :

Elle vise des savoirs des savoirs faire et des savoirs faire faire avec une prise en compte des spécificités des différents publics (caractéristiques, capacités, motivations...). Cette étape vise également à aborder les différents modules de formation de manière transversale. Il nous semble en effet prépondérant que les stagiaires puissent aborder l'animation pédagogique au regard du public concerné très tôt, afin d'être préparés au mieux, aux situations de communication et d'animation qui nous semblent les plus complexes ;

Étape de formation 3, EF-3 :

Elle vise l'acquisition de savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire faire, permettant l'analyse de contextes et de situations ainsi que la conception pédagogique à différents plans (projets séances, méthodes, démarches, outils...). Cette étape doit permettre d'approfondir les principaux contenus des différents modules et de développer certaines techniques spécifiques à l'animation et à l'encadrement des activités.

Étape de formation 4, EF-4 :

Elle cible le perfectionnement et l'approfondissement des savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire faire spécifiques aux activités dans la mention concernée. Elle permet aussi la découverte de nouvelles techniques adaptées au secteur d'activité et aborde la question de la gestion du parcours professionnel. Enfin, elle permet notamment une mise à niveau des savoirs et savoir-faire transversaux des stagiaires, indispensables pour leurs évolutions futures. Elle constitue la synthèse des différentes compétences abordées.

Par souci d'organisation, certains domaines demeurent cependant linéaires dans la programmation (mise en situations avec public réel, travail sur les techniques d'animation, ...) et sont abordés selon une fréquence quasi hebdomadaire.

Coût de la formation

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de sélections (le cas échéant)

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur contact@imsat.fr

Diplôme		BPJEPS Loisirs Tous Publics
Moyens de financement possibles		Coût pour le stagiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
France Travail	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale : en cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Région SUD et cofinancement UE	NON	/
CPF	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale : en cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Financement personnel	OUI	5240 €* <i>*Tarif maximal modulable selon le volume horaire et l'expérience de chaque candidat.</i>

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- ✓ Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- ✓ Des infrastructures qualitatives
- ✓ Un réseau partenarial conséquent
- ✓ Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- ✓ Un dispositif gratuit
 - d'accompagnement à la **recherche de stage ou d'employeur**, rdv sur <https://www.imsat.co/atelier-booste-ton-alternance/>
 - de **préparation et d'accompagnement à l'orientation et aux sélections**, rdv sur <https://www.imsat.co/prepasat/>
- ✓ Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires

Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et Pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Nombres d'entrants Session(s) 2022/2023	Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée	37
Taux de satisfaction Session(s) 2022/2023	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100 %
Taux de réussite Session(s) 2022/2023	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	66 %
Taux d'abandon Session(s) 2022/2023	Nb abandons / nb de stagiaires entrants	10 %
Taux de poursuite d'étude Session(s) 2021/2022	A + 6 mois, nb de stagiaires en poursuite d'étude / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	0 %
Taux global d'insertion professionnelle Session(s) 2021/2022	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	100 %
Taux spécifique d'insertion professionnelle Session(s) 2021/2022	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	100 %
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session(s) 2022/2023	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	5.8 %


Renseignements complémentaires & Contacts

Vous souhaitez...

 ... Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site

 ... être **accompagner** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**

 ... Vous **préparer aux tests** de sélections et à la **formation**

 ... Recevoir un **dossier d'inscription**

 ... Nous poser une **question**

Consulter www.imsat.co Ou écrivez-vous sur contact@imsat.fr

Contact(s) :

- ✓ Aurore CAYOL : a.cayol@upv.org
- ✓ Emma BONNEMORT : e.bonnemort@upv.org - 06 99 11 66 47
- ✓ Antonin DENEIRE : a.deneire@upv.org – 06 66 20 89 59
- ✓ IMSAT - contact@imsat.fr - 04 94 75 24 15

Date de mise à jour du présent document d'information : 03 juillet 2024

